Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260428-CCAS280426DE2-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28/04/2026

Nombre de membres : 15
Présents : 12
Représentés : 13
Date convocation : 16/04/2026

Le Conseil d'administration de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le mardi 28 avril 2026, à 18h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de Bruno GEORGEL, Vice-Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : Nicole LOJKO, FIAMMINGO Jean-Luc, GEORGEL Bruno, TURPIN Gwenn, Cathy CHAZE, BUQUEN Muriel, Joëlle LE GALEZE, JAVAUDIN Nancy, ULVE Marielle, STANGUENNEC Viviane, MALINE Jacques, LE GUENNEC Annick

ABSENTS EXCUSES : DUBOIS-BROUTIN Christine, MARSCHAL Corinne (Suppléante) GOURGUECHON Evelyne, Yves BERNICOT

REPRESENTES : GOURGUECHON Evelyne a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc

SECRETAIRE : BUQUEN Muriel

---

2. Administration générale : Délégation du Conseil d'administration au Président et Vice- Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R 123-21,

Le Vice-Président expose que les dispositions du code de l'action sociale et des familles permettent au conseil d'administration de déléguer au Président et au Vice- Président un certain nombre de ses compétences.

Il est proposé de confier au Président et au Vice-Président, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions suivantes :
  - Attribution d'une aide d'urgence dans la limite de 150,00€,
  - Attribution des bourses au permis de conduire, dans les conditions définies par délibération,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passées selon la procédure adaptée dans la limite de 150,00 €,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Vote :

Après délibération, le Conseil d'administration :

- **CONFIE** au Président et au Vice-Président les délégations susmentionnées.

Adopté à l'unanimité par 13 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 07/05/2026,
P/ le Président,
Le Vice-Président, Bruno GEORGEL

MAIRIE DE REDENE 29 (FINISTERE)